



R5.1-05 Règles de la communication orale



Composante
Institut
Universitaire
de Technologie
Dijon-Auxerre-
Nevers

Présentation

Heures d'enseignement

CMI

Cours Magistral Intégré

3,5h

Modalités de contrôle des connaissances



Évaluation initiale / Session principale - Épreuves

Type d'évaluation	Nature de l'épreuve	Durée (en minutes)	Nombre d'épreuves	Coefficient de l'épreuve	Note éliminatoire de l'épreuve	Remarques
CC (contrôle continu)	CC : Ecrit et/ou Oral					<p>C5.1 Gérer la communication et développer des aptitudes transversales dans un environnement RH (Coef 3)</p> <p>C5.2 Réaliser l'administration des ressources humaines (Coef 2)</p> <p>C5.3 Sécuriser l'environnement juridique, administratif et financier des ressources humaines (Coef 1)</p>